

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**SERVICE
TECHNIQUE
INTERCOMMUNAL
- CONVENTION DE
SERVICES
PARTAGES AVEC
LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS
AUDOIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 09 JUIN 2021

Enregistré en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le 
ID : 911-211190753-20210601-02202111340E

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-113

.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,

M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes membres de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ont la possibilité de faire appel au service technique intercommunal.

La convention en vigueur étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de mise à disposition du service technique intercommunal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents et moyens du service technique de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

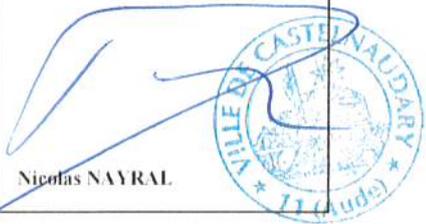
CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le **09 JUIN 2021** 
ID : 011-211100763-20210601-DB2021113-DE